

Formulaire d'inscription 2023

44^{ème} **FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 7 MAI**PARTIE COMMERCIALE



A retourner en <u>mairie</u> avant le 21 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

Informations sur le demandeur	
Nom de votre société	
Nom	
Prénom	
Adresse	
E-Mail	
Téléphone	
Votre emplacement	
Heure d'arrivée	
(Entre 06h00 et 08h00)	_
Nature des ventes	_
Type d'étalage	
Nombre de mètres désirés (minimum 3)	
Total à régler :x 3€ = (sauf commerçants de Blainville ou Damelevières)	
Besoins spécifiques	



Formulaire d'inscription 2023

44^{ème} Foire de Printemps - Dimanche 7 mai Partif Commercial F



A retourner en <u>mairie</u> avant le 21 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

Les Conditions de validation de l'inscription

Joindre un chèque libellé à l'ordre de l'Association La Passerelle

À joindre à votre inscription :

- une photocopie recto-verso de votre carte d'identité
- une photocopie de votre inscription au registre du commerce ou de votre numéro de SIRET
- un chèque de caution <u>de 50 euros</u> à l'ordre <u>de l'association La Passerelle</u>. Il vous sera restitué au moment de votre départ à partir de 18h après contrôle <u>du rangement et de la propreté de</u> votre emplacement.
- Dès le 25 avril, nous vous confirmerons notre accord pour votre participation.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement qui doit être dûment lu et accepté.

La municipalité de Blainville organise sa 44^{ème} foire de printemps le dimanche 7 mai 2023. L'association La Passerelle se joint à la municipalité pour intervenir et organiser la partie commerciale. <u>Voici donc guelques informations essentielles si vous souhaitez y participer</u>.

Inscriptions

Merci de compléter et faire parvenir en mairie votre bulletin d'inscription, votre règlement et les pièces demandées avant le 21 avril 2023. Dès le 25 avril, nous vous confirmerons notre accord pour votre participation.

Tarifs

- Commerçants / artisans de Blainville et Damelevières : gratuit, seule la caution de 50 € sera à fournir en chèque.
- Commerçants / artisans d'autres communes :
 3 € le mètre linéaire (minimum 3 m) + caution de 50€.

Les emplacements définis sur le plan de la foire prévu par l'organisateur ne pourront en aucun cas être contestés.

L'accès à votre emplacement sera possible de 06h00 à 08h00, au-delà de cette heure, votre emplacement ne sera plus réservé. L'inauguration officielle de la foire aura lieu à 11h00. Le départ se fera à partir de 18h00.



Formulaire d'inscription 2023

44^{ème} **FOIRE DE PRINTEMPS - DIMANCHE 7 MAI**PARTIE COMMERCIALE



A retourner en <u>mairie</u> avant le 21 avril, accompagné de votre règlement et des pièces demandées.

<u>Attention</u> : La participation est conditionnée par une inscription effectuée en bonne et due forme e
validée par les organisateurs. Le jour de la foire, les demandes de dernières minutes ne seront pas
autorisées. Merci de votre compréhension.
Lu et accepté, le
Signature